



Inscrivez-vous et courez la chance de gagner une des seize caméras numériques

Samsung NV-30 d'une valeur de 249\$



**8,1 Megapixels**

**Détection de visages**

Trouve automatiquement les visages et optimise la mise au point et l'exposition !

**Écran LCD intelligent Smart Touch**

Système tactile unique et intuitif vous permet d'accéder facilement aux différentes fonctions de l'appareil photo.

**Mode Vidéo avancé**

Film MPEG4 de qualité TV avec son (30 ips)

Inscrivez-vous GRATUITEMENT en allant au  
**[www.sonxplus.com](http://www.sonxplus.com)**  
Le concours se termine le samedi 12 juillet 2008.



## Le concours



### « Gagnez une des seize (16) caméras numériques Samsung NV-30 »

En vous inscrivant gratuitement à notre site internet [www.sonxplus.com](http://www.sonxplus.com) du **15 mai au 12 juillet 2008**, vous courez la chance de gagner une caméra photo numérique Samsung NV-30 d'une valeur suggérée de 249\$. Aucun achat requis, formulaire électronique de participation sur le site internet de SON X PLUS.

### Le prix de participation

**Une des seize (16) caméras numériques Samsung NV-30** d'une valeur suggérée de 249\$. Le prix déterminant la valeur est un prix de détail suggéré par la compagnie Samsung électronique du Canada inc., distributeur autorisé au Canada des produits Samsung et en vigueur au moment de l'enregistrement du concours.

Les gagnants ou les gagnantes seront déterminés au hasard le 12 juillet 2008 à 18 h, et ce, parmi tous les formulaires de participation électronique (courriels) reçus.

# Règlements généraux du concours

Pour participer, vous devez :

1. Remplir un formulaire en ligne à [www.sonxplus.com](http://www.sonxplus.com) site internet de **SON X PLUS**
2. Aucun achat requis pour participer à ce tirage, les participants doivent avoir 16 ans et plus pour participer.
3. Un (1) seul formulaire électronique par participant sera accepté, et ce, à condition que le participant ait une adresse de courriel valide au moment du tirage. L'adresse de courriel du participant apparaissant sur son coupon ou formulaire lors de son inscription faisant foi de validité aux fins du tirage au sort.
4. Les employés, les administrateurs, les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères, sœurs, conjoints et conjointes) et les personnes vivant dans la même maison (qu'elles soient liées ou non), ne sont pas admissibles à participer au concours.
5. Le concours débute le **15 mai 2008** et se termine le **12 juillet 2008** à 17h, l'heure d'inscription sur le site faisant foi de la validité des participations.
6. **Le prix de participation**, un des seize (16) caméras numériques Samsung modèle NV30 d'une valeur de 249\$. Les accessoires, la livraison et l'installation ne sont pas inclus. Les taxes de ventes TPS et TVQ sont incluses.
7. Le prix de participation doit être accepté tel quel et il est non monnayable ou transférable.
8. **Groupe SON X PLUS inc. et ces marchands affiliés** ne sont pas responsables des formulaires de participation perdus, mal acheminé ou reçus en retard, peu importe la raison.
9. Pour être déclaré **gagnant**, vous devrez avoir rempli correctement le formulaire de participation.
10. Le tirage au sort aura lieu le 12 juillet 2008 à 18h. et ce, parmi tous les formulaires internes et complétés et reçus. Le tirage au sort sera effectué de façon électronique au bureau de Groupe SON X PLUS inc., 419 rue Denison Ouest, Granby (QC) J2G 4E9. Les gagnants(es) seront avisés par téléphone et par lettre. La confirmation de leur prix ainsi que la façon d'en prendre possession leurs seront alors transmissent.
11. Les participants au tirage acceptent tous les règlements et les décisions des organisateurs, qui sont sans appel.
12. **Groupe SON X PLUS inc. et ses marchands affiliés** se réservent le droit de substituer un prix par un autre de nature et de valeurs équivalentes.
13. Les gagnants(es) pourraient être tenu de signer un formulaire de déclaration et de renonciation standard et d'accepter que leurs noms et photo soient utilisés à des fins de publicité et de promotion par **Groupe SON X PLUS inc. et ses marchands affiliés**, sans contrepartie financière.
14. Par la présente, les gagnants dégagent de toute responsabilité **Groupe SON X PLUS inc. et ses marchands affiliés** en ce qui concerne les prix.
15. **Groupe SON X PLUS inc. et ses marchands affiliés** ne sont pas responsables pour toute erreur d'impression, de distribution ou de production et se réservent le droit de mettre fin ou de retirer tout concours comportant une telle erreur.
16. En prenant part à ce concours, les participants conviennent de ce qui suit :
  - a) en aucun cas, les participants ne peuvent réclamer un dédommagement et renoncent par la présente à leurs droits touchant tout dommage punitif, accessoire ou indirect;
  - b) renonce à toute dispute, réclamation ou cause d'action résultant de ce concours ou associée à celui-ci.
17. « Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »
18. Ce concours est assujéti aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
19. Les règlements du concours sont disponibles au [www.sonxplus.com](http://www.sonxplus.com) et ils sont aussi disponibles sur demande dans les magasins SON X PLUS.